



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24052052

de l'acte de dépôt de l'acte au greffe

16 Mars 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0401 418 761**

Nom

(en entier) : **LA RENAISSANCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Boulevard de la Meuse, 33 5100 Jambes**

Objet de l'acte : Rachat actions et parts de fondateurs propres

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2021 :

"Les actionnaires, après en avoir délibéré, prennent, à l'unanimité, les décisions suivantes :

1° L'assemblée générale décide d'accorder aux administrateurs l'autorisation d'acquérir 10 parts de fondateurs et 100 actions de la S.A. "LA RENAISSANCE" au maximum, entièrement libérées, pour un prix maximum de 220.000 euros, soit 2.000 euros par actions.

2° Tous les actionnaires peuvent participer à l'opération.

3° L'assemblée générale décide que l'acquisition des actions propres doit intervenir au plus tard le 30 juin 2021.

4° L'acquisition des actions propres entraînera une augmentation immédiate de la réserve indisponible "pour acquisition d'actions propres" prélevée sur les réserves disponibles à concurrence du prix d'achat des actions concernées, soit d'un montant de 220.000 €. Cette réserve indisponible subsistera tant que la société conservera les titres qu'elle aura acquis."

Pour extrait conforme.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2024 :

"L'assemblée générale tient à préciser que l'autorisation d'acquisition de 600 actions propres décidée par assemblée générale du 23 octobre 2012 est à considérer comme étant l'autorisation d'acquisition de 450 actions propres et 150 parts de fondateurs propres."

Pour extrait conforme.

Nicolas Devigne, mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).